



TROP TÔT OU RETARD

Que se passera-t-il si j'arrive trop tôt pour amener mon enfant?

Un montant de 5\$ sera exigé pour tout enfant se présentant avant 8h45 ou avant l'heure qu'il est autorisé à arriver s'il n'est pas inscrit au service de garde.

Que se passera-t-il si j'arrive en retard pour venir chercher mon enfant?

Veuillez prendre note que le service de garde est offert de 7h00 à 9h00 et de 16h à 18h00. Les frais pour les retards le soir sont de 5 \$ pour moins de 15 minutes, 10 \$ pour 15 à moins de 30 minutes et ainsi de suite et cela **pour chaque enfant**.

Les mêmes frais s'appliquent pour le parent qui n'utilise pas le service de garde et qui vient chercher son enfant après 16h15. Il peut être avantageux de s'inscrire au SDG du soir seulement.

Les frais doivent être payés le jour même au responsable du service de garde (argent comptant ou virement Interac). À noter qu'il s'agit d'une pénalité et de ce fait, il n'y a pas de reçus émis pour un paiement de service de garde.

Si vous arrivez après 9h00 et que personne n'est sur les lieux, il faut appeler un coordonnateur au numéro suivant : *450-274-1134*